

## Un enjeu majeur pour le droit à la santé et à la sécurité au travail !

Le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact) suscite une vive critique, notamment de la CGT, pour son manque de contenu et d'ambition. Alors qu'il est censé être un outil clé pour améliorer les conditions de travail, il ne contient pas ou peu d'actions de prévention primaire qui permettent de combattre les risques professionnels à leurs sources.

Il est regrettable que la question de la charge de travail soit principalement abordée sous l'angle de la régulation d'activité, une tâche qui incombe aux managers de proximité. Cette approche élude la question cruciale de la taille critique des équipes, un aspect qui devrait être intégré au PAPRI Pact.

En effet, les managers de proximité sont souvent confrontés à des défis importants dans la gestion de leur équipe et la régulation de l'activité. Ils sont fréquemment surchargés de réunions et de tâches administratives, ce qui les éloigne de leur rôle principal d'animateur du travail. Les équipes sont trop souvent en sous-effectif, ce qui intensifie le travail et limite leur capacité à répondre aux besoins.

La CGT a demandé à la direction d'intégrer la question de la taille critique des équipes dans les PAPRI Pact, ce qui permettrait :

- Une évaluation régulière de l'adéquation entre la taille des équipes et la charge de travail.
- De définir des critères objectifs pour déterminer la taille optimale des équipes selon les secteurs et les activités.
- De mettre en place des mécanismes d'ajustement de la taille des équipes en fonction de l'évolution des projets et des charges de travail.



## La CGT a remonté les préoccupations des salarié.es

- l'absence d'actions de prévention concernant l'organisation et la charge de travail à l'AD IdF ;
- à l'UCI la sécurité des techniciens lors des interventions dans les chambres souterraines qui ne peuvent pas être faites seulement à 2 (ces interventions doivent être faites à 4 comme ça l'était auparavant quand les effectifs étaient suffisants ;
- à la DSCE, les problèmes de charge de travail des équipes RAC, TSC : la journée de formation proposée ne peut pas être un élément suffisant en soi.

Les équipes sont confrontées à des départs non remplacés, des ajouts de charge de travail, des offres complexes, des formations, des réunions d'équipes et un environnement de travail parfois bruyant peu propice à la concentration.

Nous avons également rappelé que le déploiement de l'IA doit, pour les salarié.es, offrir un horizon de protection de leurs conditions de travail, de leurs métiers, de leurs qualifications et de leurs emplois grâce à une anticipation et une sécurisation des reconversions.

Par ailleurs, la CGT a demandé à ce que les modifications des horaires de travail et de jours de télétravail qui ont des conséquences sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ne se fassent pas sans une concertation réelle et palpable.

La CGT appelle à une démarche de prévention collective qui va au-delà de la simple sensibilisation, pour s'attaquer aux facteurs de risques organisationnels et améliorer concrètement les conditions de travail des salarié.es.



## Le PAPRIACT ne doit pas se contenter de mesures cosmétiques !

### La prévention des RPS nécessite une démarche globale et des actions concrètes :

1. Une véritable analyse des facteurs de risques dans l'organisation du travail
2. La mise en place de mesures de prévention primaire s'attaquant directement aux causes des risques psycho-sociaux.

### C'est pourquoi, la CGT a demandé entre autres :

- Un diagnostic approfondi des facteurs de RPS spécifiques à chaque situation de travail.
- La mise en place de mesures de prévention s'attaquant directement aux causes des risques psycho-sociaux.

La prévention des RPS est un enjeu majeur de santé. L'employeur doit prendre ses responsabilités et aller au-delà de simples actions de façade. Or, les mesures proposées se limitent à des interventions ponctuelles, sans s'attaquer aux racines des problèmes, comme l'organisation du travail ou la surcharge professionnelle.

Concernant la non prise en compte des conditions de travail ainsi que de la charge de travail dans les différents PAPRIACT de la DO, la CGT a demandé que ce point soit soumis de nouveau dans chaque CSSCT afin d'alimenter les PAPRIACT de mesures de prévention plus pertinentes ; faute de quoi la CGT demandera la tenue d'un CSE extraordinaire.

La CGT reste déterminée à faire respecter le droit à la santé et à la sécurité au travail de tous les salarié.es.

## LA DELEGATION CGT AU CSEE DE LA DO IDF

TITULAIRES : Alparslan POYRAZ, Jérôme RONDEAU, Françoise BRASSEUR, Sandrine MARTINHO, Anthony TOUEILLES

SUPPLEANTS : Anna ALLAMELLE, Oualid BENZARTI, Virginie CULLIN, Amar LEVEUGLE, Marjory BOGANDA

Représentant syndical : Alain BERNIER